

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/08/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; François SANTONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Albert PIREDDA.

Etaient absents : Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Sandrine CHIODI ; Michel GRIMALDI

Etaient représentés : Sandrine CHIODI était représentée par Alain ANGELI ; Michel GRIMALDI était représenté par Marie-Josée SANTONI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18
Absents : 07
dont représentés : 02

N° DEL250817-07

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ANIMA 2017-2019

Le Maire expose :

Lors de sa dernière session, l'Assemblée de Corse a adopté un projet de convention triennale tripartite pour la période 2017-2019 au bénéfice de 'association Anima. (cf. Annexe)

Cette convention est adossée à une charte (charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique en Corse) – cf. doc annexe) qui, si elle est adoptée par l'association et la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu permettrait d'avaliser la reconnaissance de l'association Anima en « pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique »

Les engagements pris par la CTC dans les deux documents précités sont adossés à un schéma territorial e la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2017-2021, adopté en assemblée de Corse, lors de sa dernière session. (cf. document annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'adopter le projet de convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Anima 2017-2019

-D'adopter la charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique en Corse

-D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an que ci-dessus



Le Maire,